

Département

Pyrénées Atlantiques

Arrondissement

Pau



### Note de synthèse du conseil municipal du 18 mars deux mil vingt-et-un

Le dix-huit mars deux mil vingt-et-un à dix-sept heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal sous la Présidence de Monsieur Pascal MORA, Maire.

**Effectif légal du conseil municipal : 27**

**Nombre de conseillers en exercice : 27**

**Nombre de conseillers présents physiquement : 24**

**Nombre de conseillers votants : 25**

**Date de la convocation : 12 mars 2021**

**Date d'affichage : 19 mars 2021**

Nom	Prénom	Présent(e)	Excusé(e)	Pouvoir à	Absent(e)
MORA	Pascal	X			
BARAT-TOUIG	Martine	X			
LALUCAA	Florent	X			
SERRESSEQUE	Danielle	X			
CLAVERIE	Didier	X			
DELQUIGNIE	Béatrice	X			
LEYDERT	Stéphane	X			
GOUVET	Anne	X			
ALLAL	Ahmed	X			
SIAFFA	Serge	X			
CROVELLA	Loïc	X			
ROUZIERES	Nicole	X			
LAVIGNE	Gwendoline	X			
SALAT	Didier	X			
LANOUILH	Éric	X			
MORISOT	Pierre-Alexandre	X			
JAÉGLÉ	Christine	X			
CHARPENTIER	Hélène	X			
BARRERE	Rémy		X		
GUERIN	Stéven	X			
MARQUET	Sandrine	X			
CONESA	Claire	X			
BOONE	Emmanuelle	X			
FONTENIER	Jessica	X			
VAYSSIER	Francis			Mme Casenave dit Milhet	
CASENAVE dit MILHET	Agnès	X			
KÉRUZORÉ	Marie		X		

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

## **2021-14: Financement opération « Carré Verdé »- Programme de logements sociaux**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

- Vu l'article 55 de la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain), du 13 décembre 2000.

Dans le cadre de la loi SRU, la commune doit avoir sur son territoire, au moins 20% de logements sociaux au regard du nombre de résidences principales.

Actuellement, la commune présente un taux de 14.39% de logements sociaux.

Afin de tendre vers l'objectif, la commune a validé au titre de la programmation 2019, l'opération « Carré Verdé », qui proposera 31 logements éligibles.

La commune doit participer à hauteur de 2.5% à l'opération financière, soit un montant de 68 877.61€. Il est proposé de répartir cette subvention de la manière suivante :

2021 : Subvention de l'opération pour un montant de 26 247.36€

2022 : Subvention de l'opération pour un montant de 26 247.36€

2023 : Subvention de l'opération pour un montant de 16 382.89€

Le Conseil Municipal est invité à :

### **AUTORISER**

Art 1 – Le Maire à engager les crédits tel que mentionnés ci-dessus pour l'opération « Carré Verdé » dans le cadre de la subvention du plan de financement.

Il est précisé que les crédits seront inscrits aux budgets 2021, 2022 et 2023.

**Délibération votée :**

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents

Fait à Gelos, le 18 mars 2021

Le Maire,

Pascal MORA

